



**Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique**

**Direction des Territoires**

**Unité Territoriale :** Unité Territoriale d'Alès

**Service Territorial :** Territoire Vallée des gardons

**Numéro de l'acte :** ARRÊTÉ N° AL-2026-34-ACNC

## **Arrêté temporaire de circulation Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation**

Sur la D154A du PR2+7 (44.2279334765, 3.9621045354) au PR2+847 (44.2318774804, 3.9587174714)

Sur le territoire de la commune de **BRANOUX-LES-TAILLADES**, Hors agglomération

Date : du lundi 15 juin 2026 au vendredi 31 juillet 2026

### **La Présidente du Conseil départemental du Gard**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'avis favorable de la Mairie de Les Salles-Du-Gardon en date du 10-06-2026,

**Vu** l'avis favorable de la Mairie de Branoux-Les-Taillades en date du 10-06-2026, ,

**Vu** l'avis favorable de la Mairie de Sainte-Cécile-D'Andorge en date du 10-06-2026,,

**Vu** la demande en date du 26/05/2026 de la société SARL BENOI RENÉ ET FILS, demeurant 894 Chemin de la Madeleine, 30 140 Boisset et Gaujac, représentée par M. LAGET FABIEN, en vue de réaliser le remplacement de conduites AEP sur la D154A du PR 2+7 au PR 2+847 sur le territoire de la commune de **BRANOUX-LES-TAILLADES**,

**Considérant** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

### **Arrête**

#### **Article 1 : Réglementation**

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la D154A du PR 2+7 au PR 2+847 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD 154A.

### **Itinéraire de déviation**

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté.

Les dispositions prescrites à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules des forces de l'ordre et aux véhicules des services de secours et d'incendie. Une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

### **Article 2 : Durée de la réglementation**

Le présent arrêté est applicable à compter du lundi 15 juin 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 à 17h00.

Le soir, correspondant aux périodes d'inactivité du chantier, les travaux seront interrompus et les restrictions de circulation seront maintenues.

Les week-end, jours fériés et jours hors chantiers éventuels, correspondant aux périodes d'inactivités du chantier les voies seront rendues à la circulation.

### **Article 3 : Signalisation**

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par SARL BENOI RENÉ ET FILS.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :  
Téléphone : 0623852351

### **Article 4 : Information des usagers**

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

### **Article 5 : Publication**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

### **Article 6 : Recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

### **Article 7 : Application de l'arrêté**

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,  
M. le Directeur Général des Services du Département,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société SARL BENOI RENÉ ET FILS.

Fait à Alès, le 11/06/2026  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur adjoint de l'Unité Territoriale d'Alès,



Eric BOUSQUET

### **Diffusions :**

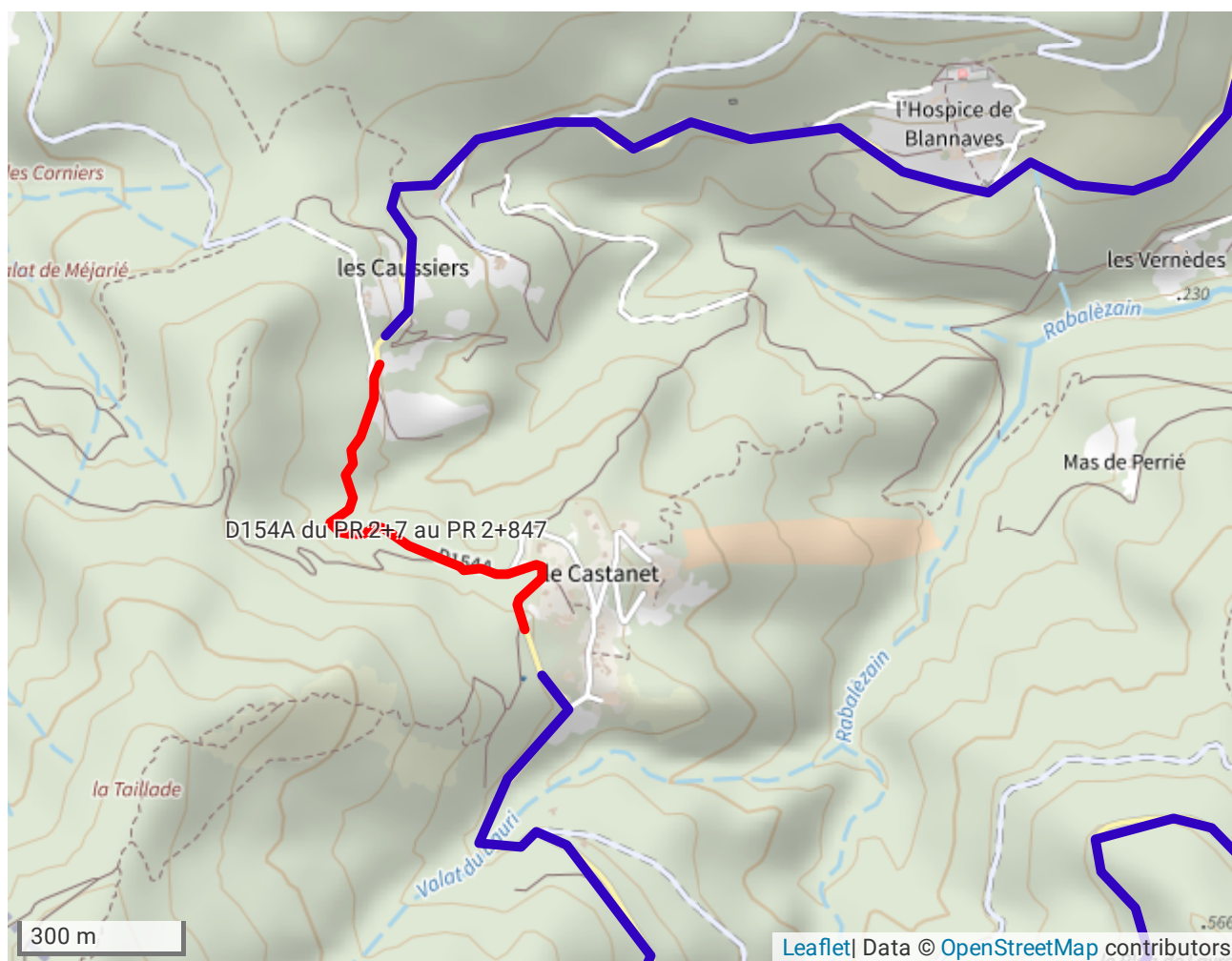
Transports LIO,  
PER Alès,  
M.LAGET FABIEN, SARL BENOI RENÉ ET FILS,  
La commune de LES SALLES-DU-GARDON,

La commune de BRANOUX-LES-TAILLADES,  
La commune de SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE,  
SDIS du Gard,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- Dossier d'exploitation sous chantier\*

## ANNEXE - LOCALISATION



### DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

#### Déviation RD 154A

Via: D 154a, D 357, N 106, Rue des Taillades, D 154, D 154a

18.5 km, 25 min

Se diriger vers le nord-est sur D 154a - 1.5 km

Continuer légèrement à gauche sur D 357 - 2.5 km

Tourner à droite sur N 106 - 25 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur N 106 - 5.5 km

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le sud sur la rue Louis Gourdouze (N 106) - 25 m

Tourner franchement à droite sur la route de Branoux (D 154) - 2.5 km

Continuer tout droit sur la route de Lancize (D 154) - 1.5 km

Tourner à droite sur D 154 - 3 km

Tourner à droite sur D 154a - 1.5 km

Tourner à gauche sur D 154a - 80 m

Vous êtes arrivé à votre destination, sur la gauche - 0 m



## D.E.S.C.

### Dossier d'Exploitation Sous Chantier

#### **REAAL – ALES AGGLOMERATION**

Remplacement de conduites AEP en PVC relarguant  
du CVM – Secteur Caussiers  
Commune de BRANOUX LES TAILLADES  
Route Départementale 154A

**Selon Permission de voirie n° AL-2026-106-PV**

# SOMMAIRE

## 1. Plan de situation

## 2. Renseignements généraux du chantier

- 2.1 *Présentation de l'entreprise*
- 2.2 *Représentants de l'Entreprise*
- 2.3 *Maîtrise d'Ouvrage*
- 2.4 *Maîtrise d'œuvre*

## 3. Nature et description des travaux

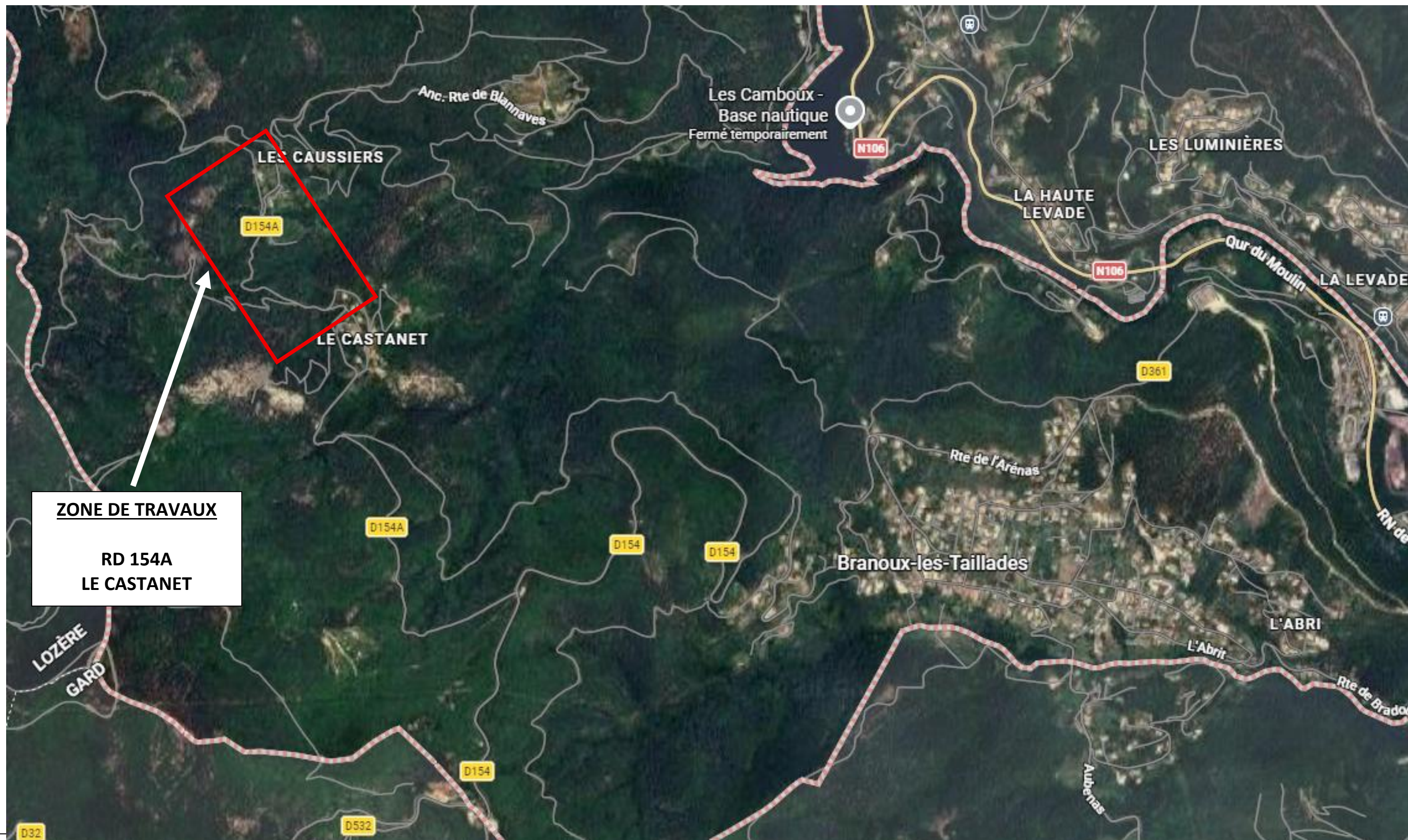
- 3.1 *Nature des travaux*
- 3.2 *Personnel mis à disposition sur chantier*
- 3.3 *Horaires de travail sur chantier*
- 3.4 *Localisation des travaux*

## 4. Planning d'intervention

## 5. Mode d'exploitation

## 6. Itinéraire de déviation

**1. PLAN DE SITUATION :**



**ZONE DE TRAVAUX**  
**RD 154A**  
**LE CASTANET**

## **2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DU CHANTIER :**

### 2.1 Présentation de l'Entreprise :

**SARL BENOI RENE ET FILS**

894 Chemin de la Madeleine

30140 BOISSET ET GAUJAC

Tél : 04.66.60.63.29

Mail : contact@benoi-tp.com

### 2.2 Représentants de l'Entreprise :

Gérant : Monsieur BENOI Bruno (Tél : 06.23.85.23.51)

Conducteur de travaux : Monsieur BENOI Damien (Tél : 06.16.61.66.39)

Responsable administratif : Monsieur LAGET Fabien (Tél : 04.66.60.63.29)

### 2.3 Maîtrise d'Ouvrage :

**REAAL – ALES AGGLOMERATION**

Bâtiment ATOME - 2 Rue Michelet

30105 ALES CEDEX

Tél : 04.66.78.89.00

Chargé d'affaire : M. DIMEGLIO Ilan

Tél : 04.66.54.30.90 Mail : ilan.dimeglio@alesagglo.fr

### 2.4 Maîtrise d'Oeuvre :

**Sans Objet**

### **3. NATURE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX :**

#### 3.1 Nature des travaux :

Les travaux consistent au renouvellement de conduites eau potable réalisés pour le compte de la REAAL – ALES AGGLOMERATION, au lieu-dit « Les CAUSSIERS » sur la commune de BRANOUX LES TAILLADES.

Il s'agit de poser principalement des conduites Ø 50 et 32 mm de type PEHD, avec raccordement au réseau existant et opérations de mutations de branchements particuliers.

#### 3.2 Personnel mis à disposition sur chantier :

- Effectif de l'entreprise sur chantier : 5 personnes

#### 3.3 Horaires de travail sur chantier :

- Du lundi au Vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h45

- Période d'inactivité : Soir + week-end

#### 3.4 Localisation des travaux :

Route Départementale n° 154A

Commune de BRANOUX LES TAILLADES

Travaux situés hors agglomération

### **4. PLANNING D'INTERVENTION**

Date prévisible de début des travaux : Lundi 15 Juin 2026

Durée prévisible de fin des travaux : Vendredi 31 Juillet 2026

Le planning sera réactualisé au cours des réunions hebdomadaires de chantier

## **5. MODE D'EXPLOITATION**

Notre société interviendra sous route barrée dans les 2 sens de circulation, avec mise en place d'un itinéraire de déviation pendant toute la durée des travaux. Cet itinéraire de déviation empruntera la RN 106, la RD 154 et la RD 154A (voir en pages suivantes du présent DESC).

La route sera barrée à la circulation en semaine du lundi 08h00 au Vendredi 17h00. Réouverture à la circulation le week-end.

Une signalisation et un balisage règlementaire sera mis en place pendant la durée du chantier.

Interdiction de stationner au droit de la zone de travaux.

Un numéro d'astreinte à joindre en cas d'urgence sera mis à disposition pour tout problème lié notamment au balisage ou à la signalisation du chantier, ce numéro est le suivant :  
Tél : 06.11.66.16.98

## **6. ITINERAIRE DE DEVIATION**

- Une déviation locale sera mise en place par le hameau du CASTANET lors de la phase de travaux 1.

- Une déviation sera mise en place par la RN 106, la RD 154 via Branoux-les-Taillades et par la RD 154A pendant toute la durée de la phase de travaux 2.

(Se référer aux plans de déviations en pages suivantes)

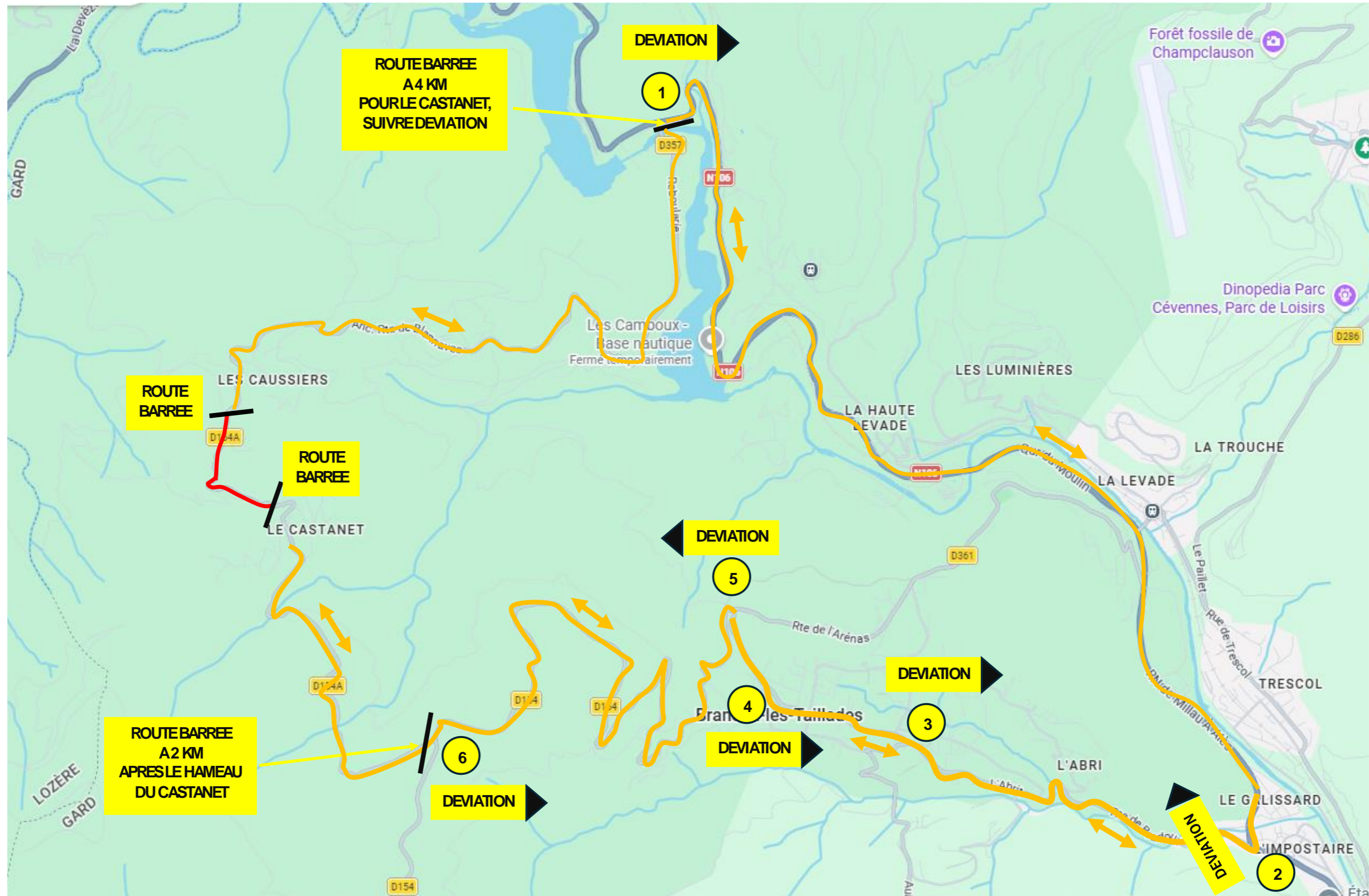
\* EMPRISE GENERALE DU CHANTIER / DECOUPAGE EN PLUSIEURS PHASES DE TRAVAUX :



\* DEVIATION MISE EN PLACE PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX 1 : **Déviation par le hameau du CASTANET**



\* DEVIATION MISE EN PLACE PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX 2 : **Déviation par la RN 106, la RD 154 via Branoux-les-Taillades et la RD 154A**





DEVIATION

ROUTE BARREE  
A 4 KM  
POUR LE CASTANET,  
SUIVRE DEVIATION





4





6

